March 2nd, 2020

TRADE Solutions BNP PARIBAS

KENYA : LES CONDITIONS DE TRAVAIL

La population active en chiffres

	2012	2013	2015
Population active	18.890.000	19.670.000	18.210.000

Source : CIA - The World Factbook

	2015	2016	2017
Taux d'activité total	67,09%	67,24%	67,34%
Taux d'activité des hommes	60,97%	60,85%	60,71%
Taux d'activité des femmes	62,11%	62,27%	62,39%

Source : OIT, Laborstat - Yearly Statistics

Pour plus de statistiques
Bureau des Statistiques du Kenya
Ministère de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), du Travail et de la Protection Sociale

Pour plus d'information sur le marché du travail
Organisation internationale du travail

Les conditions de travail

La durée légale du temps de travail
52 heures par semaine (plafonné à 60 heures pour les travailleurs de nuit). Généralement, les employés travaillent 45 heures par semaine. Dans les zones économiques spéciales (export processing zones) et dans le secteur de la construction des routes, les employés sont souvent forcés à faire des heures supplémentaires non payées.

L'âge de la retraite
60 ans

Les contrats de travail
L'employeur est chargé par la loi de préparer et fournir des contrats écrits pour tous les employés embauchés pendant plus de 3 mois consécutifs. Le contrat doit être signé par l'employeur et l'employé et peut préciser ou non la durée du contrat. Dans ce dernier cas les raisons conduisant à la fin du contrat doivent être indiquées.
Lors de la signature d'un contrat de travail, si un employé est analphabète, la teneur du contrat doit lui être expliquée clairement.

Les lois du travail
Consultez le site Doing Business, pour connaître les réglementations du travail qui s'appliquent aux entreprises.

Le coût du travail

Le salaire minimum
Les salaires minimaux varient selon le type d'emploi et le lieu.Une augmentation du salaire minimum de 12% a été décidée en 2015. Le salaire minimum est d'environ 170 USD/mois pour un ouvrier qualifié et d'environ 107 USD/mois pour un ouvrier général. Les travailleurs du secteur agricoles sont moins payés que dans les autres secteurs. Leur salaire minimum est d'environ 66 USD/mois.
Pour plus d'informations sur les salaires minimum par secteur au Kenya, consultez le siteWage Indicator.

Le salaire moyen
5.032 USD par an dans le secteur formel.

Les cotisations sociales
Les contributions sociales payées par l'employeur: 6%

Les contributions sociales payées par l'employé: Un employé doit contribuer aux fonds nationaux de sécurité sociale et d'assurance hospitalisation (jusqu'à 6% et 1% du salaire respectivement).

Les partenaires sociaux

Le dialogue social et les partenaires sociaux	La Loi sur les relations du travail prévoit que les travailleurs, y compris ceux dans les zones franches d'exportation (ZFE), sont libres de former ou de s'affilier à un syndicat. La loi assure le droit de grève mais sous réserve de l'épuisement des procédures de conciliation formelles et d'un préavis adressé sept jours à l'avance au gouvernement et à l'employeur. Le droit de grève est généralement respecté et les conflits sont résolus pacifiquement. Dans le secteur informel, les associations ou syndicats fournissent un certain niveau de protection et d'éducation, mais n'ont pas de pouvoir de négociation pours les conventions collectives.
Les syndicats	Central Organisation of Trade Unions (COTU-K)
Le taux de syndicalisation	Le Kenya compte environ un million de travailleurs syndiqués.
Les organismes de régulation du travail	Ministère de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), du Travail et de la Protection Sociale

Find out more about Operating a Business in Kenya on GlobalTrade.net, the Directory for International Trade Service Providers.

© Export Entreprises SA, Tous droits de reproduction réservés.
Dernières mises à jour en Décembre 2019